PONTIFICIUM OPUS A SANCTO PETRO APOSTOLO CONSILIUM SUPERIUS

DEMANDE DE SUBSIDE EXTRAORDINAIRE APPLICATION FOR EXTRAORDINARY SUBSIDY SOLICITUD DE SUBSIDIO EXTRAORDINARIO

Nom et adresse complète du demandeur: Name and full address of the applicant: Nombre y dirección completos del solicitante:		
Diocèse ou Circonscription Ecclésiastique: Diocese or Ecclesiastical Circumscription: Diócesis o Circunscripción Ecclesiásrica:		
Congrégation Religieuse ou Institut: Religious Congregation or Institute: Congregación Religiosa o Instituto:		
Objet de la demande: Object of the request: Objeto de la petición:		
Date Date Fecha	Signature du demandeu Signature of the applica Firma del solicitante	
Approbation de l'Autorité Ecclésiatique locale Approval of the local Authority Aprobación de la Autoridad Eclesiástica local		
Date/Date/Fecha		Timbro/Firma della Rappresentanza Pontificia locale
Signature/Signature/Firma		Date/Date/Fecha

Description détaillée de la demande (s'il s'agit de constru Detailed description of the request (in case of construction Descripción de la petición (si se tratara de una construcción	on or enlargement, see enclosed sheet).).
Détails sur la demande et coût relatif Details of the requests and approximate cost	en argent local in local money	en \$ US in \$ US
Detalle de las solicitudes y su importe relativo	en moneda nacional	en \$ US
1		
2		
		
3		
3.		

Financements Funding Financiación		en argent local in local money en moneda local	en \$ US in \$ US en \$ US
Contribution locale: Local contribution: Contribución local:			
Autres organismes sollicités: Other Organizations which have been asked for money: Organismos a los que se han pedido ayudas:	:		
a) Sommes allouées par: Granted amount from: Sumas concedidas por parte de:			
b) Sommes promises par: Promised amount from: Sumas que han sido prometidas por:			
Somme demandée à l'Œuvre Pontificale de Saint Pierre Amount requested from the Pontifical Society of St. Per Suma que se solicita a la Pontificia Obra de San Pedro	ter the Apostle:		
Somme éventuelle reçue pour ce projet de l'Œuvre Pon- l'année précédente (en \$ US): Amount received for this project from the Pontifical So- during the past years (in \$ US): Cantidad que se recibió el año pasado de parte de la Pon- Apóstol para este mismo proyecto (en \$ US):	ciety of St.Peter	the Apostle	

NOTE:

NOTAS:

- 1) Les bénéficiaires d'un subside sont priés d'accuser réception au Secrétaire Général de l'Œuvre Pontificale de Saint Pierre Apôtre (P.O.S.P.A.) ainsi qu'une brève relation sur l'utilisation des fonds reçus afin de permettre aux Directeurs Nationaux d'informer et d'encourager la générosité des bienfaiteurs.
- 1) The beneficiaries of a subsidy are requested to acknowledge receipt of the amount, informing the General Secretary of the Pontifical Society of St. Peter the Apostle (P.O.S.P.A.) with a short relation on the way the money had been used in order to allow the National Directors of this Pontifical Society to give information and to encourage the benefactors' generosity.
- 1) A los beneficiarios de un subsidio se les ruega acusar recibo al Secretariado General de la Pontificia Obra de San Pedro Apóstol (P.O.S.P.A.) y presentar una breve relación del uso que se dió a los fondos recibidos. De esta manera el Secretariado podrá informar a los Directores Nacionales de la Obra, quienes a su vez podrán notificar y alentar la generosidad de los bienhechores.
- 2) L'aide extraordinaire accordée par le Conseil Supérieur de l'Œuvre Pontificale de Saint Pierre Apôtre (P.O.S.P.A.), après examen de la demande, représente une contribution à la réalisation du projet sans aucune obligation de renouvellement pour le futur.
- 2) The extraordinary subsidy granted by the General Council of the Pontifical Society of St. Peter the Apostle (P.O.S.P.A.), after examining the request, represents a contribution in the realization of the project without any obligation for renewal in the future.
- 2) La ayuda extraordinaria, que luego del examen de la petición, acuerda ofrecer el Consejo Superior de la Pontificia Obra de San Pedro Apóstol (P.O.S.P.A.), representa una copntribución a la realización del proyecto en cuestión, sin que ello signifique un compromiso de renovación futura de la ayuda.
- 3) Ce formulaire, dûment rempli dans toutes es parties, doit être contresigné par l'approbation de l'Autorité Ecclésiastique locale et doit être transmis, par l'intermédiaire de la **Représentation Pontificale** compétente, au Secrétaire Général de l'Œuvre Pontificale de Saint Pierre Apôtre (Via di Propaganda 1/C 00187 ROMA, Italia) où il doit parvenir avant, et non après, le *15 décembre*.
- 3) This application form, properly filled in all its parts, must be countersigned with the approval of the local Ecclesiastical Authority and must be sent, through the **Papal Representative**, to the General Secretary of the Pontifical Society of St. Peter the Apostle, where it must arrive before, and not after, *December 15*.
- 3) Esta solicitud, Ilenada detallada y debidamente en cada una de sus partes, debe ser aprobada y firmada por la Autoridad Eclesiástica del lugar y luego enviada, a través del **Representante Pontificio** competente, al Secretario General de la Pontificia Obra de San Pedro Apóstol (Via di Propaganda 1/C 00187 ROMA, Italia) a donde deberá llegar antes del *15 de diciembre*.

ANNEXE

Complément	d'informati	ions	concernal	nt la	dema	ande	de s	ubside	pour	la	construction	des	petits	OU	grands
séminaires e	Instituts	de	formation	religi	euse	dans	les	territoi	res d	е	Mission.		, , , , ,	ou	grande

1.	~	Nom et	ad	resse	du	Séminai	re	
2.	-	Diocèse	ou	Circ	ons	cription	ecclésiastique	***************************************
3.		Type de	e S	émina	ire			

PROJETS DE CONSTRUCTION

- A Construction de nouveaux seminaires (joindre en annexe un plan réduit de la construction).
 - 1. Combien de petits séminaires existent dans la Circonscription Ecclésiastique ou Religieuse (dans le cas de construction d'un petit séminaire)?
 - Combien de grands séminaires existent dans la Circonscription Ecclésiastique ou Religieuse dans le cas de construction d'un grand séminaire)?
 - 3. Le séminaire qui doit être construit servira à un diocèse / une région / un pays?
 - 4. Dans quel séminaire se trouvaient d'abord les séminaristes?
 - 5. Pourquoi ne peuvent-ils plus aller dans ce séminaire?
 - 6. Le nouveau séminaire est-il autorisé par la Congrégation pour l'Evangélisation des Peuples?
 - 7. Qui a la responsabilité du Séminaire? La Conférence Episcopale ou le diocèse ou la Commission pour les Séminaires de la Conférence Episcopale?
 - 8. Pour combien de séminaristes est prévue la construction?
 - 9. En combien de phases et sur combien d'années est prévue la construction?
 - La demande de subside doit être envoyée à l'Oeuvre Pontificale de Saint Pierre Apôtre un an avant le début prévu des travaux.

B - Agrandissement du séminaire

- 1. Depuis quand est construit le séminaire? Et pour combien de séminaristes?
- 2. Combien de séminaristes l'occupent actuellement?
- 3. Quel est le nombre de séminaristes prévu pour les cinq prochaines années?
- 4. Quel a été, au cours des années, le pourcentage d'augmentation des séminaristes?
- 5. Pour combien de séminaristes est prévu le plan d'agrandissement?
- 6. Combien de phases prévoient les travaux d'agrandissement? Et sur combien-d'années?

Coût du projet de construction

- 1. Type de construction (ciment, briques etc.).
- 2. Coût par m2.
- 3. Coût moyen de la construction par m² dans le pays.
- 4. Type d'ameublement.

Financement

Il est souhaitable que l'Eglise locale participe à la réalisation du projet qui doit être concu-selon les nécessités réelles et sa réalisation ne doit pas être laissée complètement à charge de l'Oeuvre de Saint Pierre Apôtre.

- 1. Spécifier le montant des contributions locales.
- 2. Indiquer à quelles autres organisations, une demande d'aide a été présentée pour le projet et notifier l'éventuelle somme accordée ou promise par cette institution.
- 3. La construction est-elle réalisée par une Entreprise de Construction ou par un petit entrepreneur local?
- 4. Qui a la direction des travaux?
- 5. La demande de subside doit être présentée, par l'intermédiaire de la Représentation Pontificale compétente du territoire, par l'évêque local ou par la Conférence Episcopale ou le Président de la Commission pour les Séminaires et non seulement par le Recteur du séminaire ou le Provincial local.
- 6. Indiquer le nombre de prêtres locaux et étrangers présents dans les diocèses.